

Organisme ayant compétence

Code géographique

Coût net de la collecte sélective de matières recyclables - Déclaration 2024
Exercice terminé le 31 décembre 2023¹

	Collecte et transport	Tri et conditionnement	Total
Charges	\$	\$	\$
Revenus	() \$	() \$	() \$
Coût net	\$	\$	\$
Coûts net admissible			\$

Tonnage annuel admissible
de matières collectées et transportées
(à remplir uniquement par les organismes
municipaux ayant compétence CT)

tonnes

Nombre de municipalités pour lesquelles
l'organisme municipal a compétence
en matière de collecte sélective de matières
recyclables (remplir l'annexe ci-jointe)

municipalités

Notes

¹ Si vous souhaitez déclarer pour l'année précédente, veuillez communiquer avec l'équipe du régime de compensation à compensation@recyc-quebec.gouv.qc.ca pour obtenir le bon formulaire.

Annexe

Municipalités pour lesquelles l'organisme municipal a compétence en
matière de collecte sélective de matières recyclables

Nom de la municipalité	Code géographique	Collecte et transport	Tri et conditionnement
1)			
2)			
3)			
4)			
5)			
6)			
7)			
8)			
9)			
10)			
11)			
12)			
13)			
14)			
15)			
16)			
17)			
18)			
19)			
20)			
21)			
22)			
23)			
24)			
25)			